CHARPEY – PLAN LOCAL D'URBANISME (26) ////////////////////////////

RÉUNION PUBLIQUE N°1

15 NOVEMBRE 2023

Commune de Charpey
Hôtel de Ville
1 place de la mairie
26 300, Charpey

SARL ALPICITE
05200 Embrun
Tél : 04 92 46 51 80
Mail : contact@alpicite.fr
Site internet : www.alpicite.fr

SOMMAIRE ////////

→ 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÈGLEMENTAIRE

→ 2/ LES OBJECTIFS DE LA RÉVISION DU PLU ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION
→ 3/ LES PREMIERS ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE

1/ Les étapes de la procédure et le cadre règlementaire

QU'EST-CE QUE LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ?

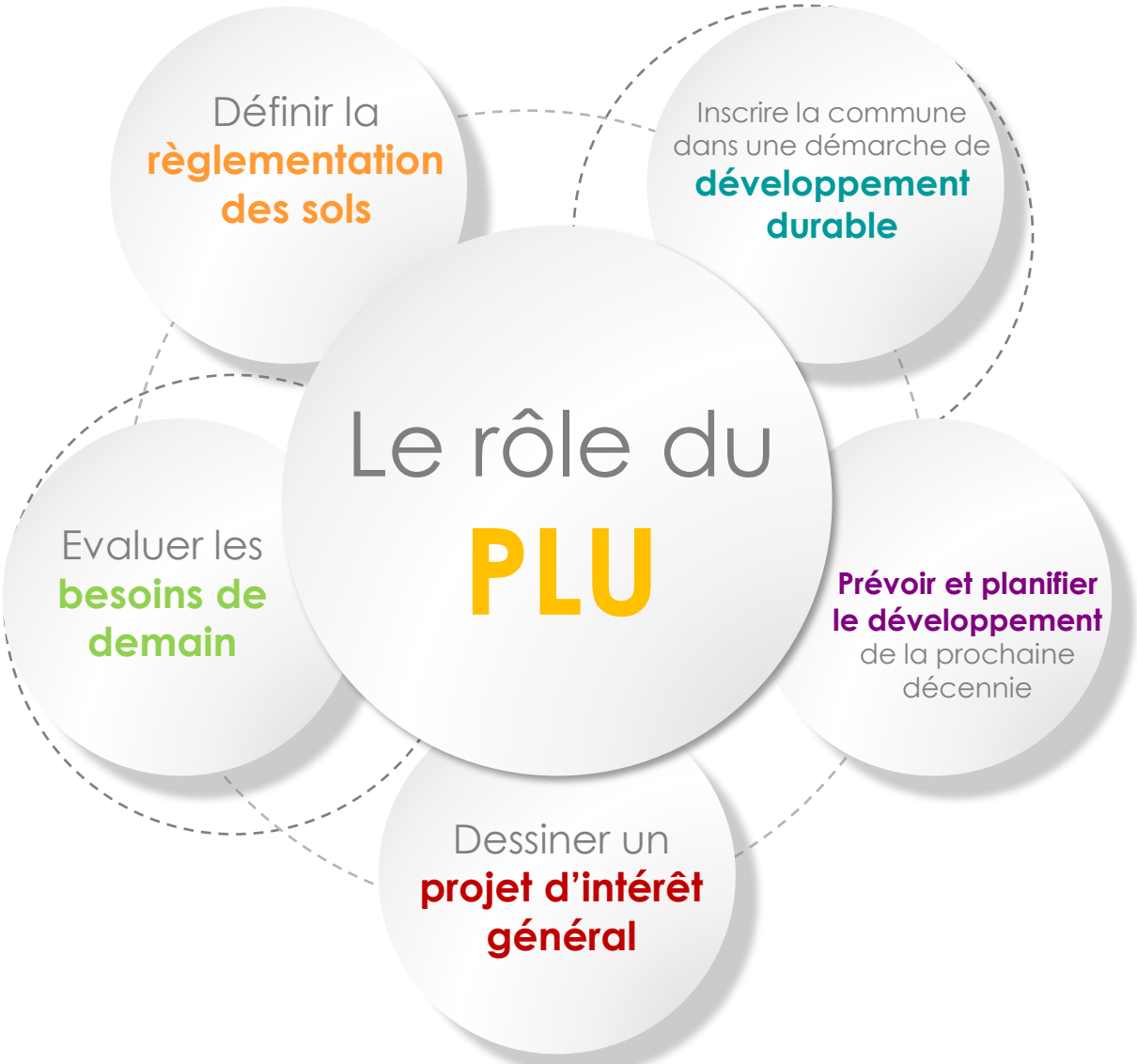

1/ Les étapes de la procédure et le cadre règlementaire

LA PROCÉDURE DE RÉVISION DU PLU

DÉLIBÉRATION DU 11 OCTOBRE 2022 CONSEIL MUNICIPAL PRESCRIVANT LA RÉVISION DU PLU
Mentionnant les motifs et définissant les modalités de la concertation

Notification au Préfet – transmission du porter à connaissance (PAC)

Notification aux personnes publiques associées

ELABORATION DU DOSSIER DE PLU

- ELABORATION DU DIAGNOSTIC
- ELABORATION DU PADD
- ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
- ELABORATION DU RÈGLEMENT ET DU ZONAGE
- ELABORATION DES ANNEXES

Concertation avec la population

Concertation avec les **personnes publiques associées**

1/ Les étapes de la procédure et le cadre règlementaire

LA PROCÉDURE DE RÉVISION DU PLU

1/ Les étapes de la procédure et le cadre règlementaire

LE CADRE RÈGLEMENTAIRE

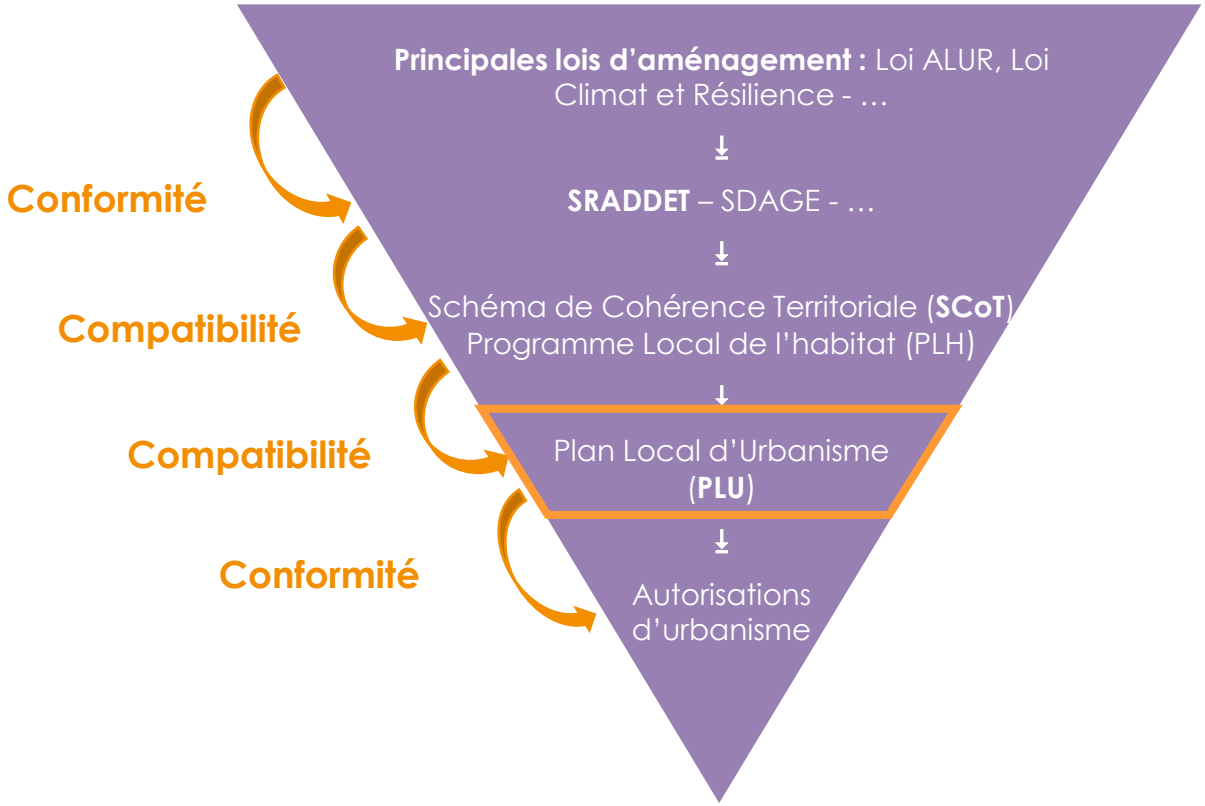

Conformité : retranscription à l'identique de la règle – respect à la lettre

Compatibilité : respecter l'esprit de la règle

1/ Les étapes de la procédure et le cadre règlementaire

Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires - SRADDET

Principe d'implantation d'un corridor écologique dans le SRADDET

Légende SRADDET :

- Secteur urbanisé
- Secteur naturel
- Secteur agricole
- Corridor écologique
- Limite communale

Schéma de Cohérence Territoriale

Traduction d'un corridor écologique dans le SCoT

Légende SCoT :

- Secteur urbanisé
- Secteur naturel
- Secteur agricole
- Corridor écologique
- Limite communale

Plan Local d'Urbanisme

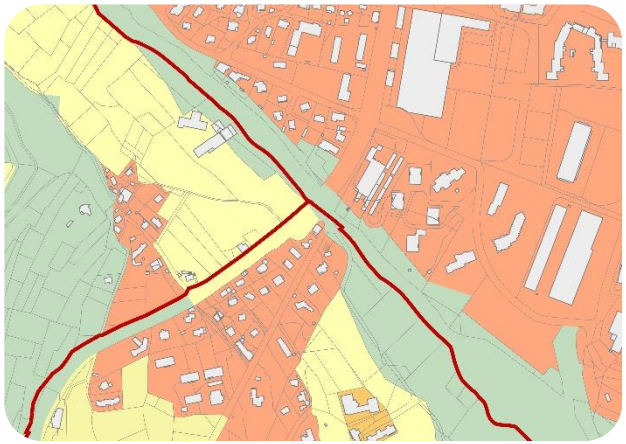

Traduction en zone naturelle ou agricole dans les PLU

Légende PLU :

- Secteur urbanisé
- Secteur naturel
- Secteur agricole
- Limite communale

1/ Les étapes de la procédure et le cadre règlementaire

UNE ÉVOLUTION LÉGISLATIVE POUR DIMINUER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

En France, entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année (soit entre 3% et 4,6% de la superficie de la Drôme). Cette artificialisation augmente presque 4 fois plus vite que la population

Loi Montagne

- Développement et protection des zones de montagne
- Extension de l'urbanisation en continuité de l'urbanisation existante

Loi Grenelle II

- Limiter et évaluer la consommation d'espaces sur 10 ans

Loi Climat et résilience

- Fixe l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050
- Impose, à l'échelle nationale un rythme de l'artificialisation des sols dans les 10 années suivant la présente loi, qui soit inférieur à la moitié de celle observée sur les 10 années précédant cette date

1985 — 2000 — 2010 — 2014 — Loi Montagne II — 2016 — 2018

Loi SRU

- Eviter l'étalement urbain et favoriser le renouvellement urbain
- Densifier de manière raisonnée les espaces déjà urbanisés
- Passage du POS au PLU et des SDAU aux SCoT

Loi ELAN

- Inscrit la lutte contre l'étalement urbain

Loi ALUR

- Production d'une analyse de capacités de densification du tissu urbain
- Limitation de la consommation des espaces naturels et agricoles
- Obligation de fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain

1/ Les étapes de la procédure et le cadre réglementaire

LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE - GENÈSE

Juillet 2018

Le Plan Biodiversité introduit le principe de Zéro Artificialisation Nette dit ZAN

Action n°10 : « Définir en concertation avec les parties prenantes, l'horizon temporel à définir pour atteindre l'objectif ZAN et la trajectoire pour y parvenir progressivement »

Octobre 2019 à Juin 2020

La Convention Citoyenne pour le Climat

Proposition de mesures permettant de réduire d'au moins 40% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 dans une logique de justice sociale

Août 2021

La Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite Loi Climat et Résilience

Traduction législative des travaux de la convention citoyenne comprenant 305 articles couvrant de nombreux aspects de la vie quotidienne : les modes de consommation et d'alimentation, les modes de production et de travail, les déplacements, le logement et l'artificialisation des sols

1/ Les étapes de la procédure et le cadre réglementaire

LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS EN ADAPTANT LES RÈGLES D'URBANISME

Objectif ultime

Aboutir à l'absence de toute artificialisation nette des sols à l'horizon 2050 – objectif Zéro Artificialisation Nette – ZAN

Objectif intermédiaire

Diminuer par 2 le rythme de consommation d'espace naturel, agricole et forestier par tranches de dix années afin d'atteindre l'objectif ZAN

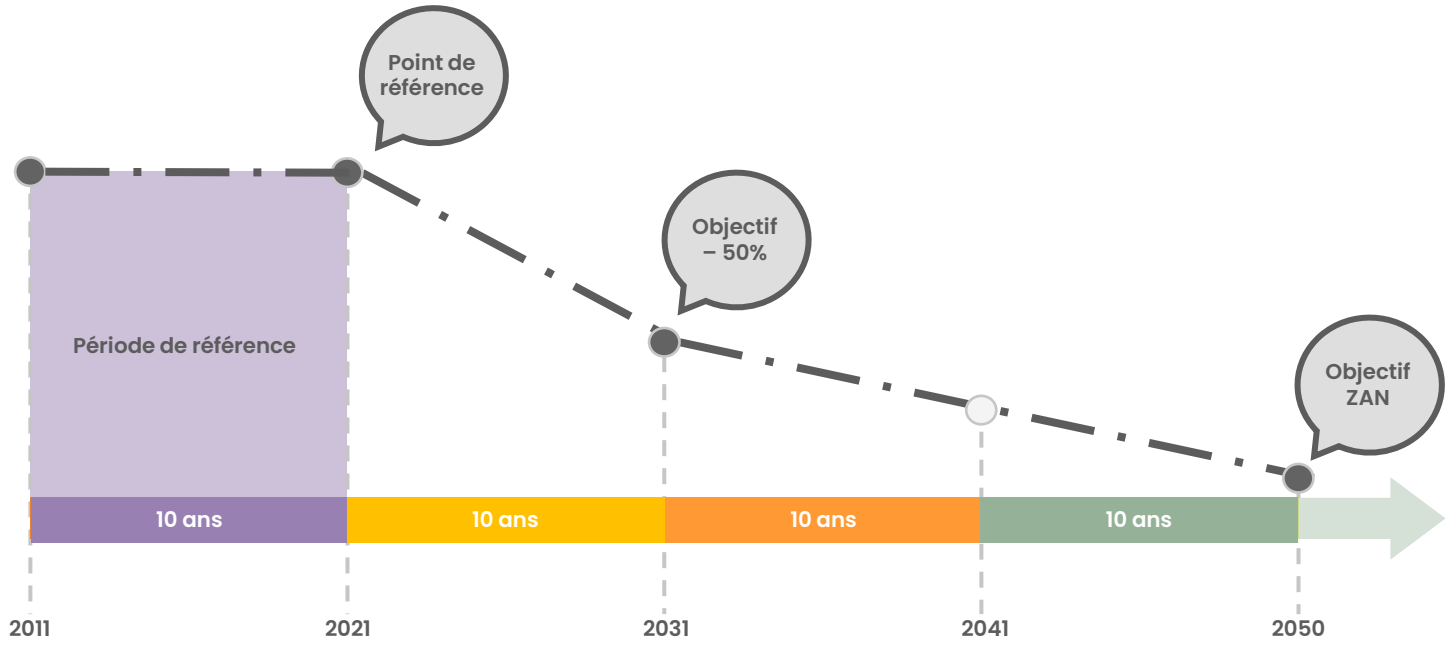

SOMMAIRE ////////

→ 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

→ **2/ LES OBJECTIFS DE LA RÉVISION DU PLU ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION**

→ 3/ LES PREMIERS ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE

2/ Les objectifs de la révision du PLU et les modalités de concertation

LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 OCTOBRE 2022 DÉFINIT LES OBJECTIFS SUIVANTS :

- **Assurer la qualité de l'urbanisation en renforçant la centralité du village de Charpey**
  - Favoriser l'accueil d'habitants sur le village-centre de Charpey en diversifiant l'offre de logements
  - Limiter le développement des hameaux de Chanouillet, Bois Percé, les Marais et Béjalas
  - Encadrer la densification, assurer la qualité des constructions et des transitions avec l'espace agricole ou naturel dans les zones pavillonnaires
  - Permettre et encadrer l'habitat léger

- **Améliorer l'offre de services et d'équipements dans les polarités existantes**
  - Créer les conditions d'accueil pour l'implantation de services et commerces
  - Programmer le devenir de l'école de Saint-Didier dans le contexte du document de risque (PPRI)
  - Compléter l'offre en équipements sportifs à destination des jeunes notamment
  - Relier les deux cœurs de vie de Charpey et Saint-Didier et les hameaux par un cheminement sécurisé pour les piétons et les cycles
  - Accueillir des professionnels de santé

2/ Les objectifs de la révision du PLU et les modalités de concertation

LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 OCTOBRE 2022 DÉFINIT LES OBJECTIFS SUIVANTS :

- **Préserver le cadre de vie, l'identité du paysage et du patrimoine bâti**
  - Préserver les vues de qualité sur le village et sa motte castrale, le village

    encaissé de Saint-Didier, les clochers des églises, la plaine agricole
  - Valoriser et protéger la motte castrale, et sécuriser son accès
  - Préserver le petit patrimoine bâti de la commune
  - Structurer les entrées de village et offrir des espaces publics de qualité
  - Favoriser la réhabilitation de bâtiments agricoles de qualité

2/ Les objectifs de la révision du PLU et les modalités de concertation

LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2022 DÉFINIT LES OBJECTIFS SUIVANTS :

- **Protéger, valoriser les continuités écologiques et créer des îlots de fraîcheur**
  - Valoriser les cours d'eau de la Barberolle et du Guimand pour en faire des lieux de promenade dans le respect du voisinage agricole et de la biodiversité
  - Améliorer les continuités écologiques du territoire comme les ripisylves, la zone humide des Vernaies, la motte castrale
  - Favoriser la végétalisation et les plantations d'arbres et de haies dans les espaces privés et publics des zones urbanisées
  - Mener une politique volontariste et exemplaire sur la gestion différenciée des eaux pluviales

- **Créer les conditions favorables a une agriculture nourricière**
  - Préserver les terres à forte valeur agricole et les terres irriguées au Sud-ouest du village de Charpey, le long des cours d'eau et autour du village de Saint-Didier
  - Mener une stratégie foncière communale pour maîtriser l'accès à l'eau
  - Encourager l'agriculture biologique pour préserver des terres et une eau saine
  - Accompagner et inciter au développement des circuits courts

2/ Les objectifs de la révision du PLU et les modalités de concertation

LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2022 DÉFINIT LES MODALITÉS DE CONCERTATION SUIVANTES :

S'INFORMER

- Des **articles** dans le **bulletin municipal**
- Des **publications** sur le **site internet**
- Mise à disposition de **documents d'étapes**

→ Des **panneaux de concertation**

S'EXPRIMER

- Une **boîte à idée** dédiée au PLU, par courrier et par mail
- Un **registre de concertation**

→ Un **questionnaire en ligne ouvert ce jour**

DÉBATTRE ET ÉCHANGER

- Des **réunions publiques** avec support de présentation
- Une **réunion avec les agriculteurs locaux**

→ Des **ateliers participatifs**

SOMMAIRE ////////

- → 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- → 2/ LES OBJECTIFS DE LA RÉVISION DU PLU ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION
- → **3/ LES PREMIERS ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE**

3/ Les premiers éléments du diagnostic synthétique /// Dynamiques démographiques

Evolution de la population de Charpey
(source Cassini-INSEE)

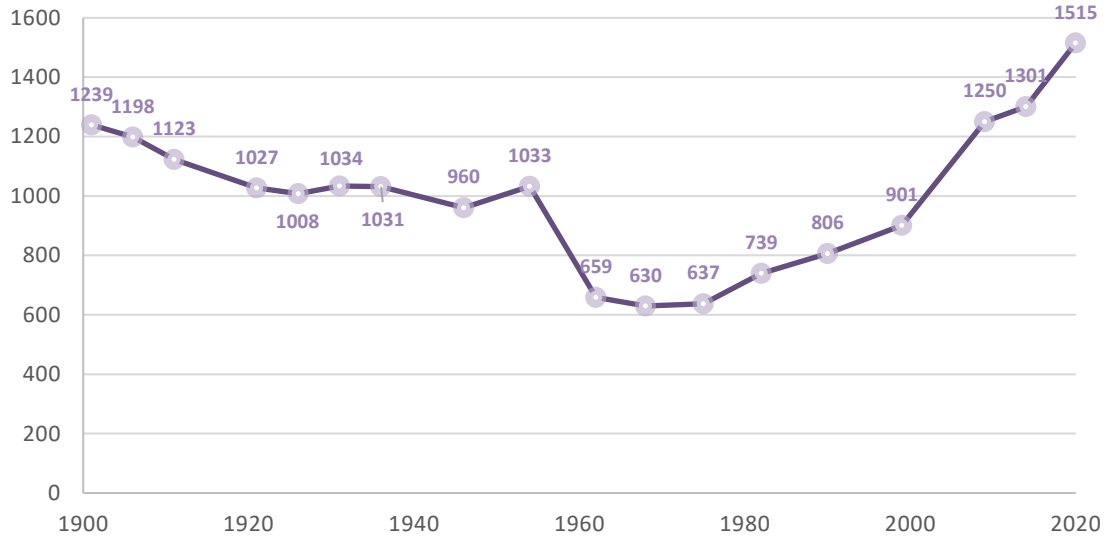

Une croissance démographique caractéristique d'une commune périurbaine

- **Dans les années 1960** : creux démographique en raison d'un fort exode rural cumulé à la scission avec la commune de Saint-Vincent

Variations annuelles de la population entre 1968 et 2020

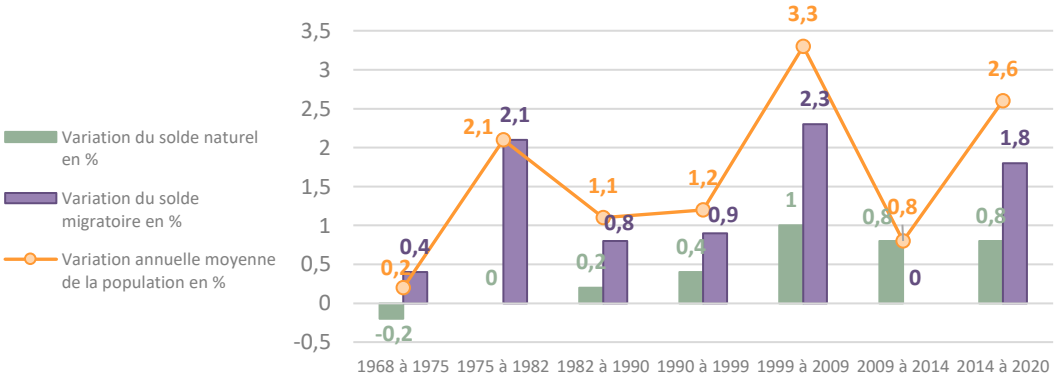

Une croissance démographique dépendante de l'attractivité de la commune

- Un solde naturel positif avec une part active dans la variation annuelle moindre

3/ Les premiers éléments du diagnostic synthétique /// Dynamiques démographiques

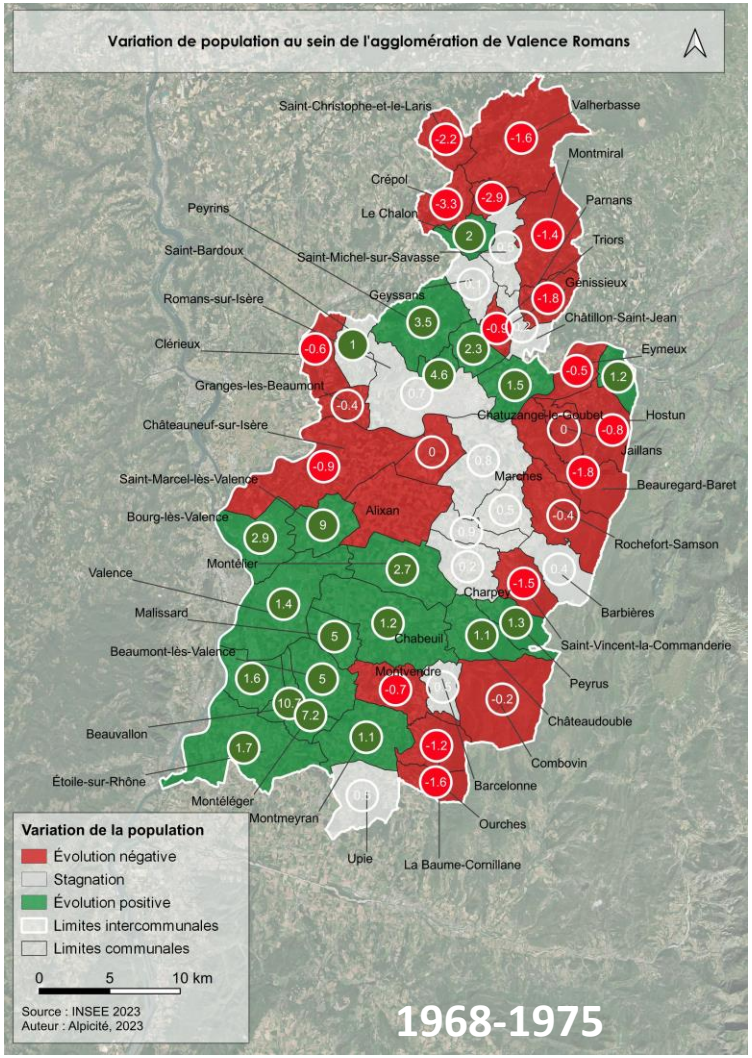

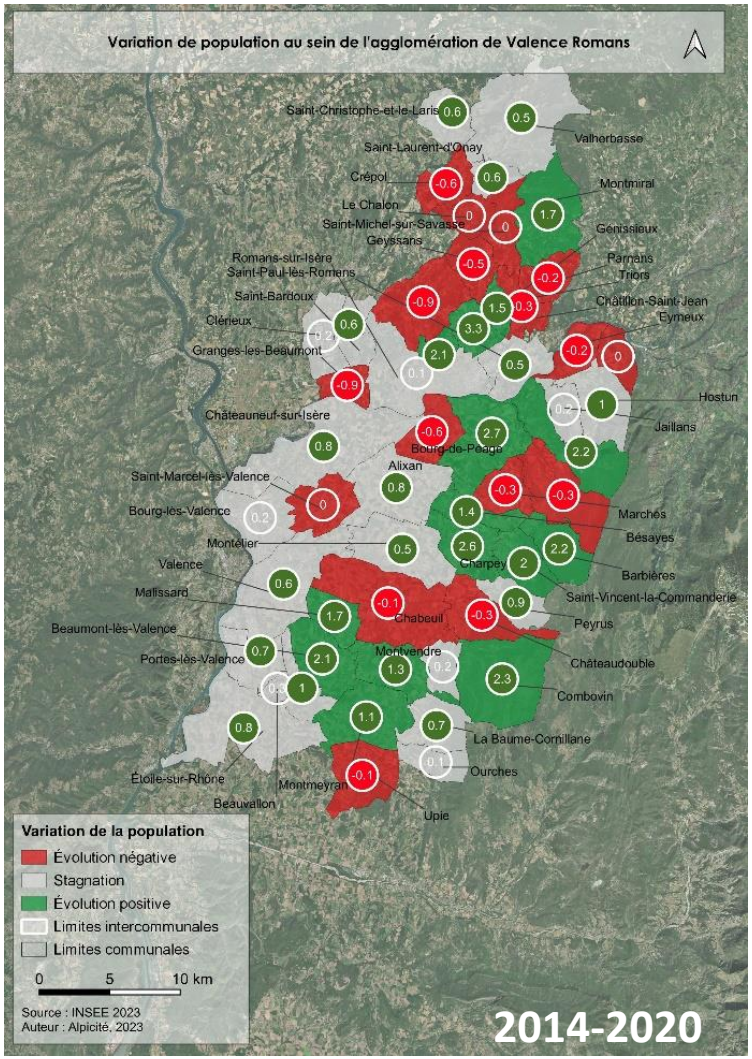

Une **fin d'exode rural** dans les années 70 laissant place à une reconquête des **communes périphériques**

Une **faible augmentation de la population à l'échelle intercommunale** masquant des disparités importantes selon les communes : **les plus rurales croissent au détriment des plus urbaines**

Ainsi les **tendances de croissance démographiques s'inversent** durant les quarante dernières années sur quasiment toutes les communes

3/ Les premiers éléments du diagnostic synthétique /// Dynamiques démographiques

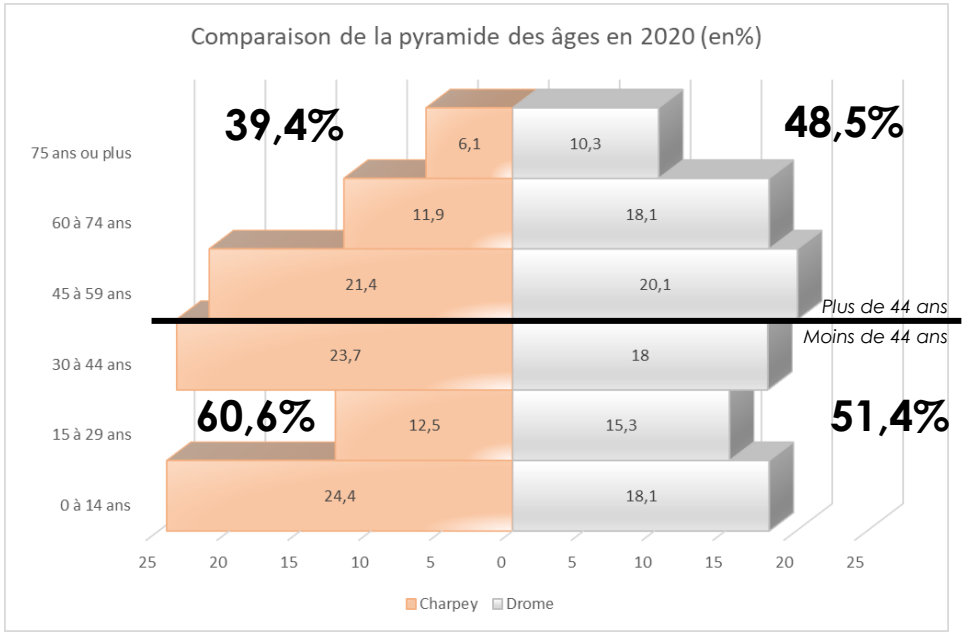

- Une population jeune au regard des territoires de comparaison
- Un indice de jeunesse élevé sur Charpey
- Une taille des ménages élevée sur les communes ayant un fort indice de jeunesse, tendance corrélative aux profils familiaux en augmentation ou en baisse selon les territoires
- Une tendance au desserrement des ménages constatée à chaque échelon territorial

	Charpey	Bésayes	Montvendre	CAVRA	Drôme
Indice de jeunesse en 2020	1,66	0,69	1,48	0,89	0,84

Taille des ménages en 2020

	2009	2020
Charpey	2,71	2,58
Bésayes	2,67	2,28
Montvendre	2,61	2,61
CA Valence Romans Agglo	2,27	2,15
Drôme	2,29	2,18

3/ Les premiers éléments du diagnostic synthétique /// Parc de logements

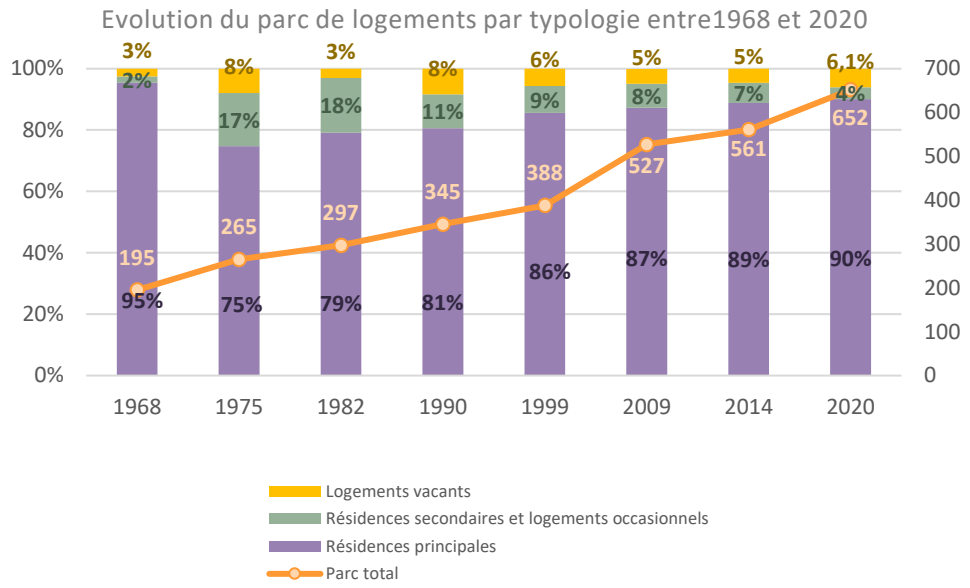

Une évolution du parc de logements liée à la position périphérique des pôles structurants

- Une forte **prépondérance des résidences principales** marquant le caractère résidentiel de la commune profitant des bassins d'emploi
- Des résidences secondaires qui ont connu un essor spontané, tari au fil des décennies
- **Un taux de vacance médian de 6,1 %**
- Une évolution du parc de logements corrélée à celle de la population, avec toutefois **une augmentation plus marquée des résidences principales** en lien avec le desserrement des ménages

Type de logements présents à Charpey en 2020

Des logements très spacieux et relativement récents

- **Les maisons sont la typologie dominante du parc immobilier** (près de 9/10).
- Plus de la moitié des logements comptent 5 pièces ou plus
- Des logements **plutôt récents** (52% construits après 1991)

Part des logements sociaux dans le parc de logements en 2020

Charpey	5,1 %
Bésayes	7,2 %
Montvendre	0,4 %
CAVRA	13,5 %
Drôme	10,7 %
France	14,6%

3/ Les premiers éléments du diagnostic synthétique /// Parc de logements – coût de l'immobilier

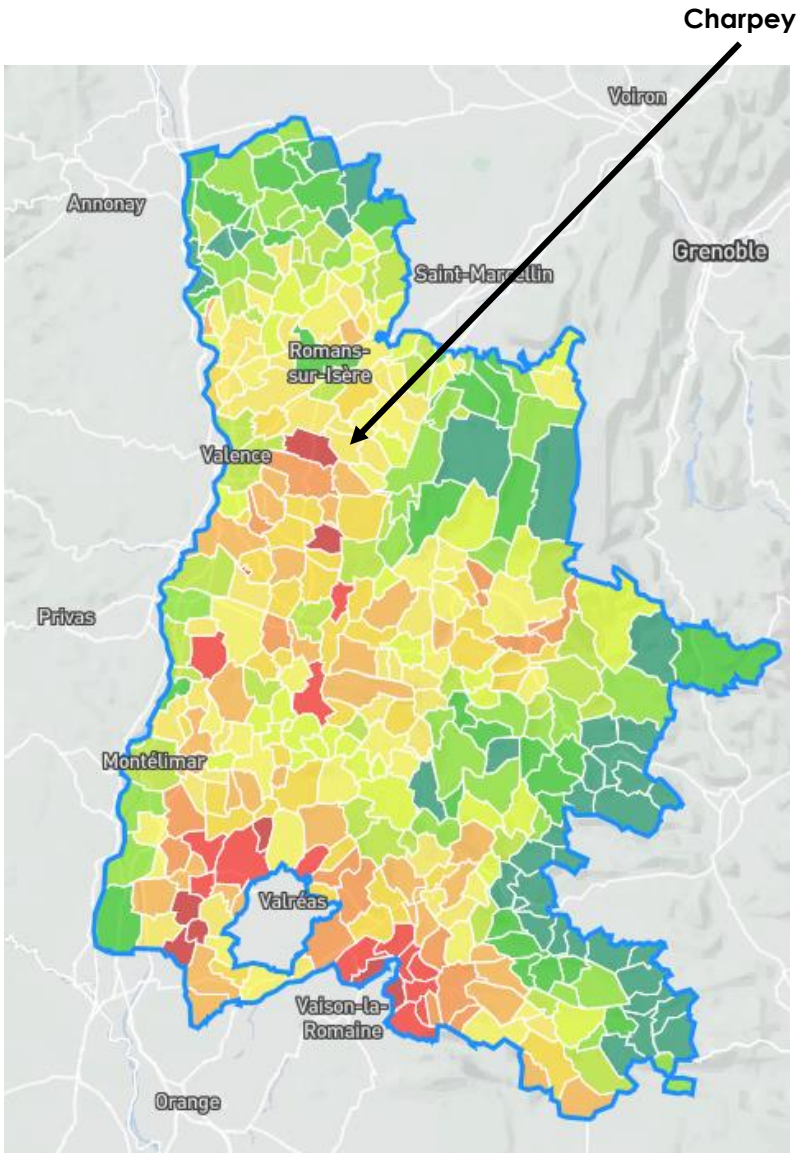

Des prix immobiliers médians par rapport aux communes avoisinantes

- Dans l'intercommunalité et au-delà, les prix immobiliers sont relativement faibles en agglomération (Valence, Romans), ils s'élèvent en première couronne et rediminuent en s'éloignant; Charpey reste parmi les communes les plus accessibles
- Le prix moyen des appartements est plus élevé à Charpey par rapport au niveau départemental. Cela se retrouve sur les trois communes de référence et peut s'expliquer par la faible proportion de ce type de biens sur ces communes (10%)
- Le prix des maisons est similaire à la moyenne départementale

	Appartement (prix m² moyen)	Maison (prix m² moyen)
Charpey	**2 375€**	**2 684€**
Bésayes	2 588 €	2 703€
Montvendre	2 200€	3 014€
Drôme	**2 069€**	**2 636€**

Sources : meilleursagents.com

	Médiane du revenu disponible par UC en 2020
Charpey	23 930 €
Bésayes	23 910 €
Montvendre	24 264 €
CAVRA	**21 940 €**
Drôme	**21 790 €**
France	**22 400 €**

3/ Les premiers éléments du diagnostic synthétique /// Parc de logements – Le SCoT

Ce que disent le SCoT et le PLH …

Dans l'armature territoriale du SCoT, Charpey appartient :

- **Village de l'espace rural** devant :
  - Prévoir un **développement démographique en cohérence** avec la capacité de ses **équipements**,
  - Permettre le **maintien des activités économiques** en place et en attirer de nouvelles

Objectifs :

- **Logements aidés :**
  - Selon le SCoT : atteindre 5% minimum du parc de logements
  - Selon le PLH : atteindre 15% de logements locatifs aidés pour les programmes neufs
- **Démographiques :**
  - SCoT : 5 logements pour 1 000 habitants par an soit 7,5 logements par an après 2023
  - PLH : 4 logements par an entre 2018 et 2023
- **Forme urbaine :**

Développer une mixité de typologies :

- Pavillonnaire
- Collectif de cœur de village
- Habitat en bande

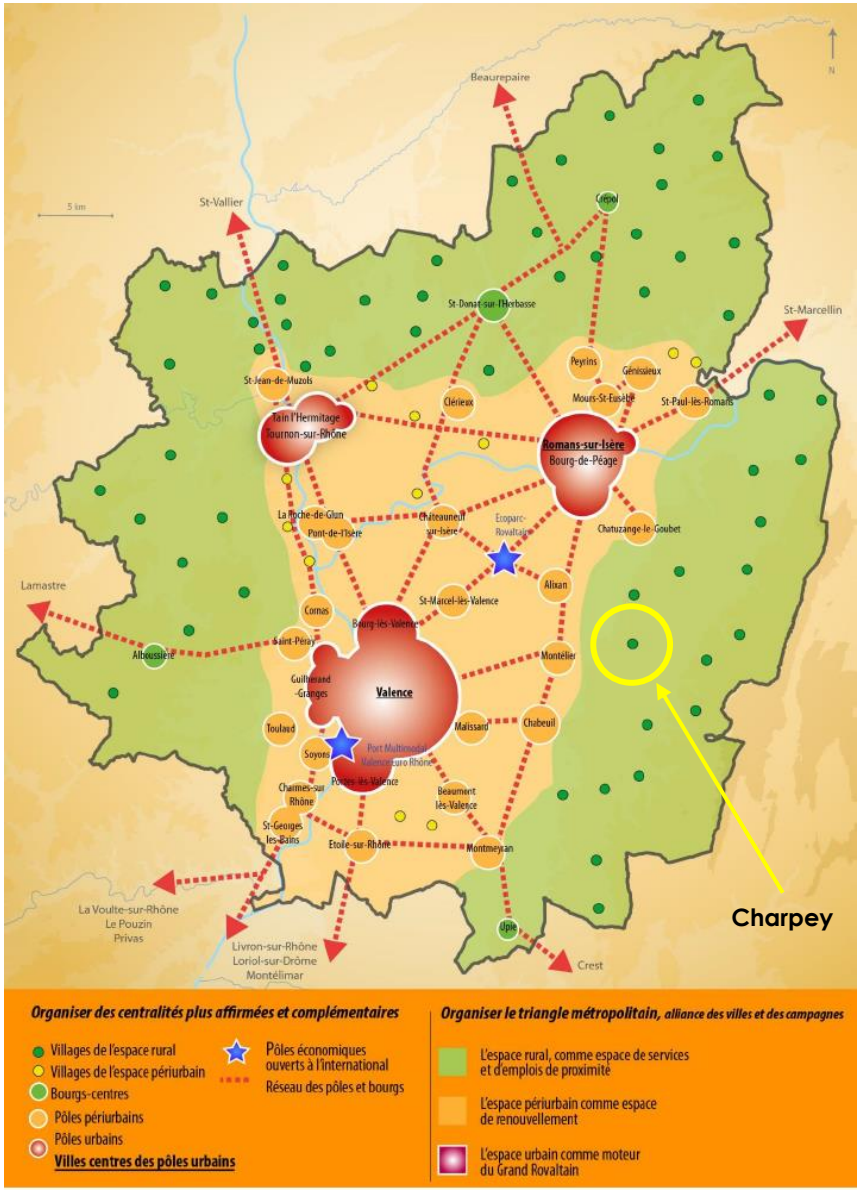

3/ Les premiers éléments du diagnostic synthétique /// Emplois

Une part d'actifs en augmentation durant la dernière décennie

- Une augmentation de la part des actifs entre 2008 et 2020 : **+6,6 points notamment des actifs ayant un emploi**
- Le taux de chômage est nettement inférieur à ceux des territoires de comparaison
- Le taux d'emploi de la commune est supérieur à celui de l'intercommunalité, du département et de la France mais est comparable au taux d'emploi des communes voisines

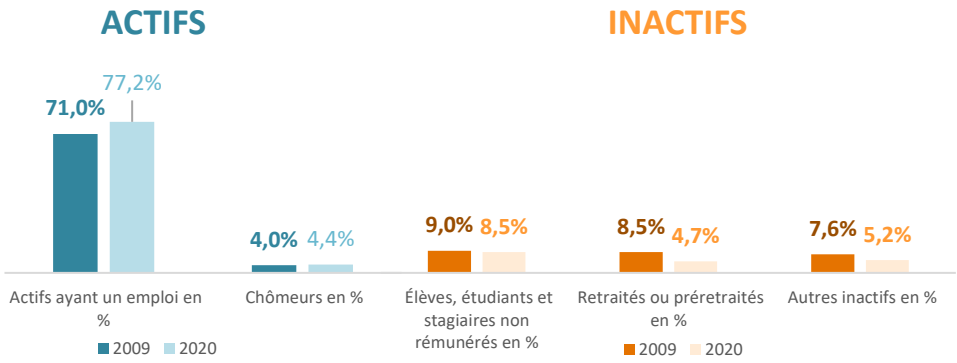

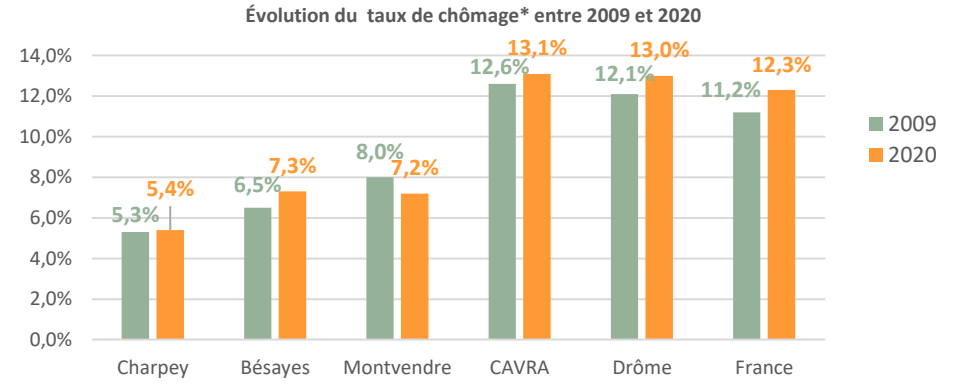

*** Taux de chômage :**
Rapport entre le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) et le nombre d'actifs au sens du BIT

**** Taux d'emploi :**
Rapport entre le nombre de personnes en emploi et le nombre total de personnes

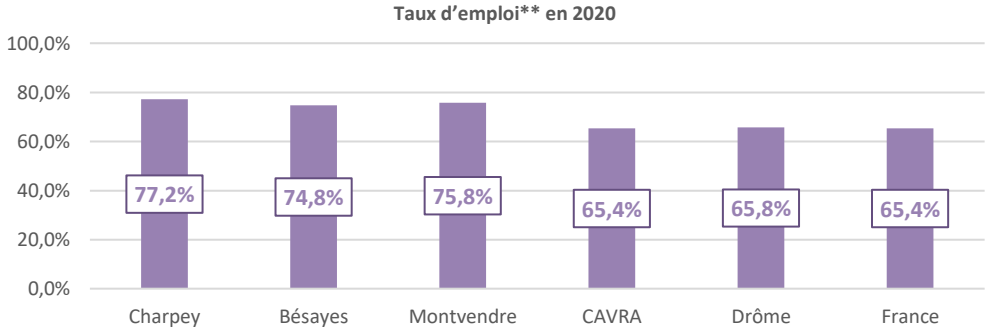

3/ Les premiers éléments du diagnostic synthétique /// Emplois

Une commune peu attractive économique

- Charpey s'affirme comme une commune de résidence, peu pourvoyeuse d'emplois
- Les actifs bénéficient des polarités économiques de Valence, Alixan, Chatuzange-le-Goubet, Romans-sur-Isère et Saint-Paul-lès-Romans
- La communauté d'agglomération et le département disposent de plus d'emplois que d'actifs traduisant une véritable attractivité économique du territoire et une desserte performante et stratégique par les transports (nœud autoroutier, gare TVG…)

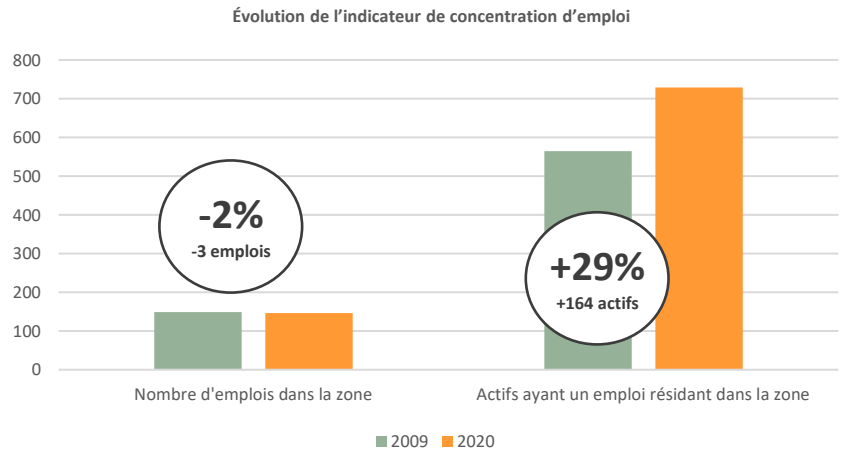

	Charpey		Bésayes 2020	Montvendre 2020	CAVRA 2020	Drôme 2020
	2009	2020				
Indicateur de concentration de l'emploi	**20,1**	**26,4**	**37,4**	**27,9**	**119**	**105,4**

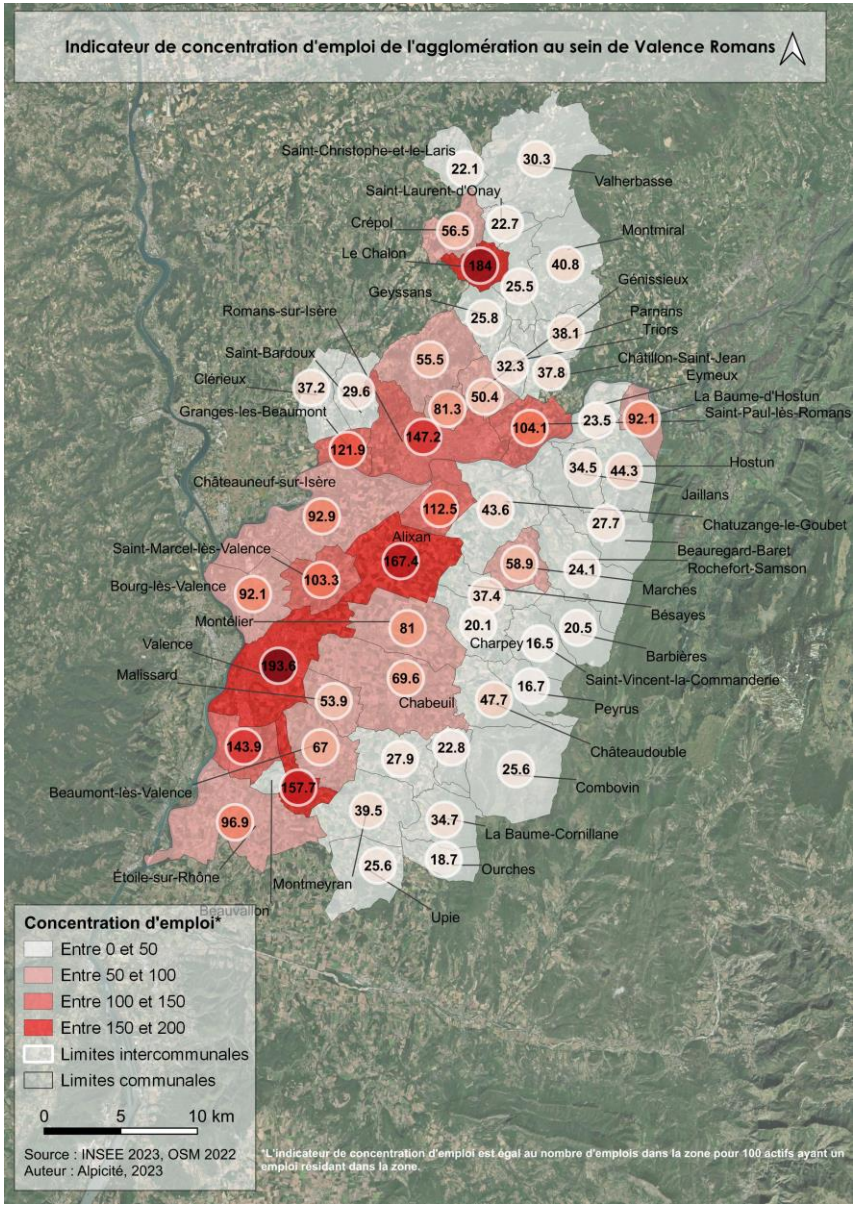

3/ Les premiers éléments du diagnostic synthétique /// Emplois et transports

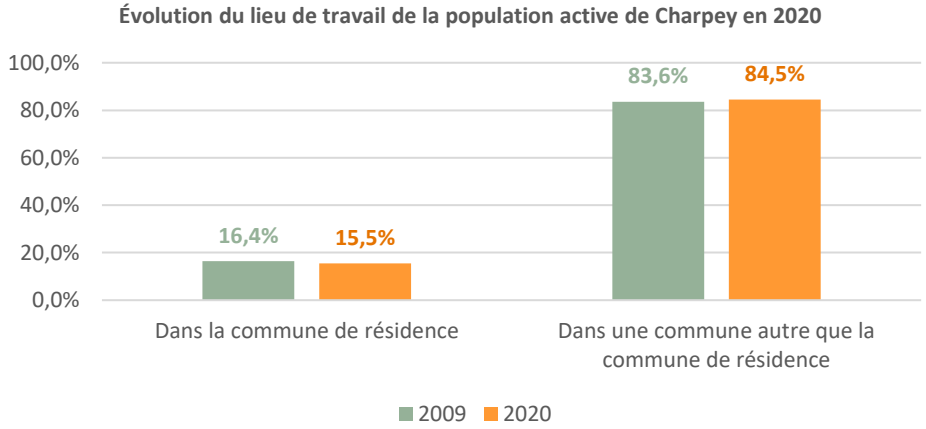

Une décorrélation entre emploi et lieu de résidence

- **Plus de 8 habitants sur 10** occupent un emploi à l'extérieur de la commune
- **Une forte dépendance à la voiture individuelle**

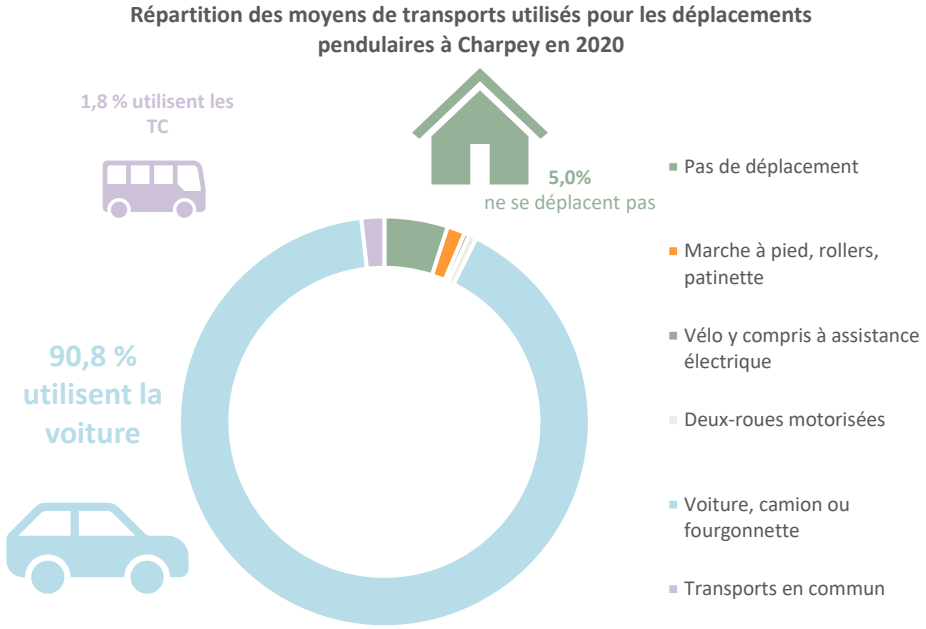

3/ Les premiers éléments du diagnostic synthétique /// Activité agricole

D'après le Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2019, les surfaces agricoles occupent **1180 hectares** soit près de **75% du territoire communal**

Une grande variété d'exploitations agricoles sont présentes sur la commune

Une agriculture dynamique qui reste constante

- Une légère baisse de la superficie agricole utilisée entre 2010 et 2020 (perte de 8 hectares soit 0,66%)
- Le nombre d'exploitants a très légèrement baissé, passant de 41 en 2010 à 37 exploitants en 2020
- Des sols à forte valeur agricole le long des cours, autour de Saint-Didier et au sud-ouest du territoire

Une volonté communale de s'inscrire dans le PAADT de Valence Romans Agglomération

Des productions pouvant être valorisées par des signes de qualité :

- 58 indications géographiques protégées (Drôme Rosé et rouge, Raviole du Dauphiné, Saint-Marcellin, Volailles de la Drôme…)
- 2 appellations d'origine contrôlée/protégée développées (AOC-AOP) : Noix de Grenoble et Picodon

PLACE À LA CONCERTATION

Jeudi 16 novembre 2023 Réunion avec les agriculteurs

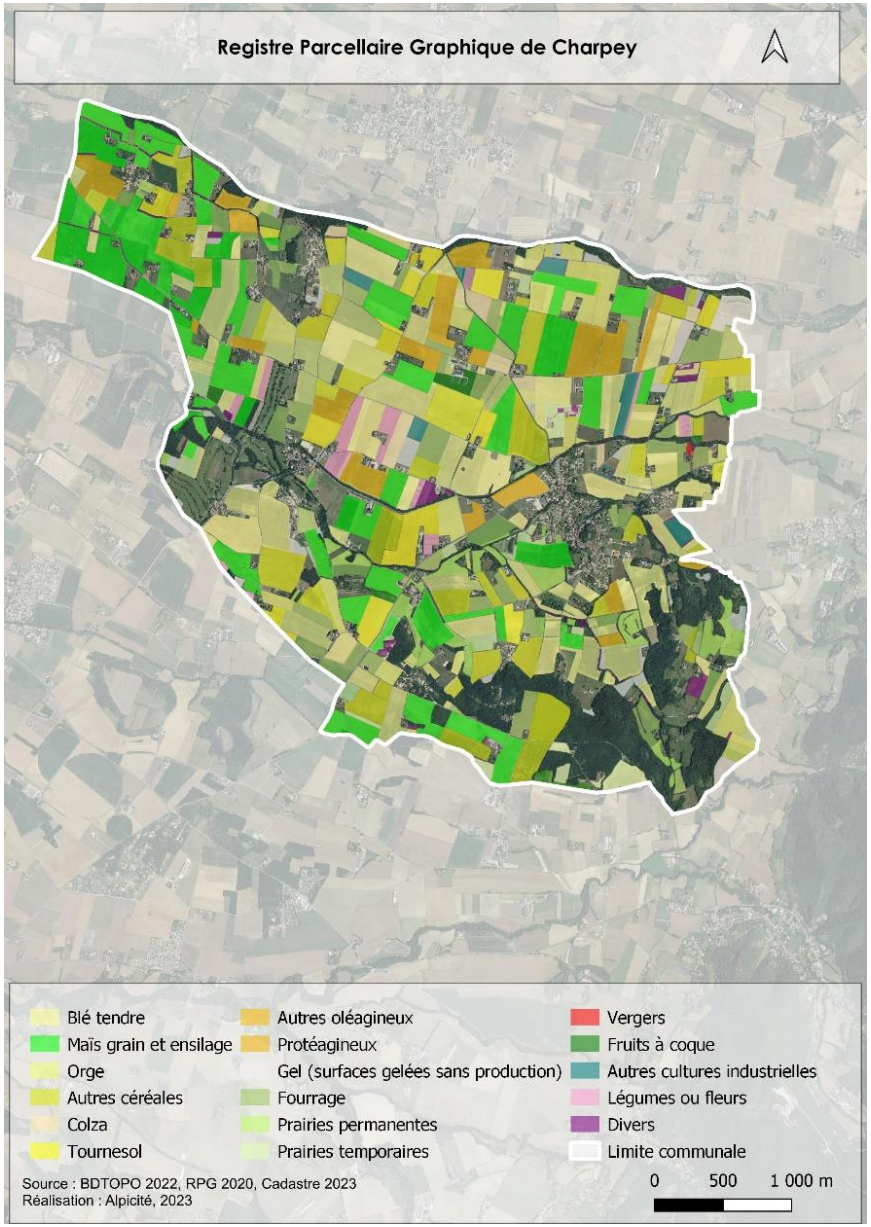

3/ Les premiers éléments du diagnostic synthétique /// Activité agricole

Ce que dit le SCoT …

Dans l'armature territoriale du SCoT, Charpey appartient :

Village de l'espace rural devant :

- Prévoir un **développement démographique en cohérence** avec la capacité de ses **équipements**,
- Permettre le **maintien des activités économiques** en place et en attirer de nouvelles

Objectifs :

- **Économie :**
  - La création d'emplois est encouragée sous toutes ses formes
  - La création de zones artisanales ou l'accueil d'activités industrielles est autorisée dans la limite d'1 hectare par commune
  - La création d'une zone artisanale est soumise à l'accord de la communauté d'agglomération
  - L'ouverture d'une nouvelle zone d'1 hectare est conditionnée par le remplissage des sites existants de même vocation sur la commune ou les communes voisines
  - Principe de continuité urbaine : pas d'implantation isolée
  - Développer les espaces de co-working et optimiser l'accès aux réseaux de communication

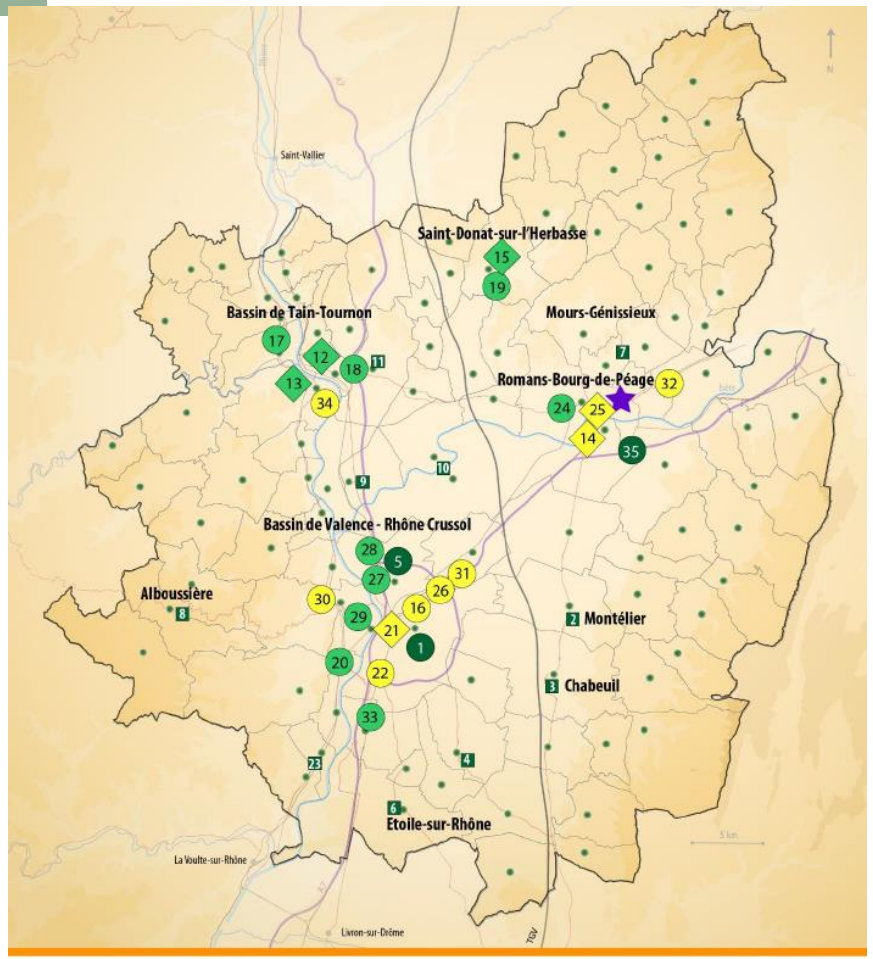

Localisations préférentielles
- centralités urbaines et villageoises

Principales localisations préférentielles
- de niveau 1
- de niveau 2
- de niveau 3
- village de marques (secteur périphérique de niveau 4)
- En enveloppe urbaine principale
- En centralité
- En secteur d'implantation périphérique

Localisation

1. Valence - CC rue Faventines
2. Montélier
3. Chabeuil
4. Beaumont - Montmeyran
5. Bourg-lès-Valence - pôle commercial
6. Etoile-sur-Rhône
7. Secteurs de Mours - Génissieux
8. Alboussière
9. Pont de l'Isère
10. Beaumont-Châteauneuf
11. Mercurol
12. Tain l'Hermitage - centre ville
13. Tournon-sur-Rhône - centre ville
14. Bourg-de-Péage - centre ville
15. Saint-Donat-sur-l'Herbasse - centre ville
16. Valence 2
17. Saint-Jean-de-Muzols
18. Tain Est
19. Saint-Donat-sur-l'Herbasse
20. Soyons / G.Granges sud - Les Freydières
21. Valence - Centre-Ville
22. Valence - Hugo Provence
23. Charmes/Saint-Georges-les-Bains
24. Romans Meilleux
25. Romans centre-ville
26. Valence les Couleures
27. Bourg-lès-Valence - Chabanneries
28. Bourg-lès-Valence - Montée du Long
29. Guilherand-Granges -centre commercial
30. Saint-Péray - Les Murets et Pôle 2000
31. Saint-Marcel-lès-Valence - Zone de Laye
32. Saint-Paul-les-Romans - Saint-Vérant
33. Portes-lès-Valence : RN 7
34. Tournon Sud - Champagne
35. Chatuzange-le-Goubet - ZAC Pizançon

3/ Les premiers éléments du diagnostic synthétique /// Analyse écologique

LES ZONAGES D'INVENTAIRES

Aucun zonage réglementaire présent sur le territoire communal

De nombreuses zones humides liées au réseau hydrologique très développé sur l'ensemble du territoire :

- Ruisseaux et canaux de la Barberolle, de la Boisse, de la Chirouze, du Guimand, du Volpi et leurs ripisylves
- Marais des Vernaies

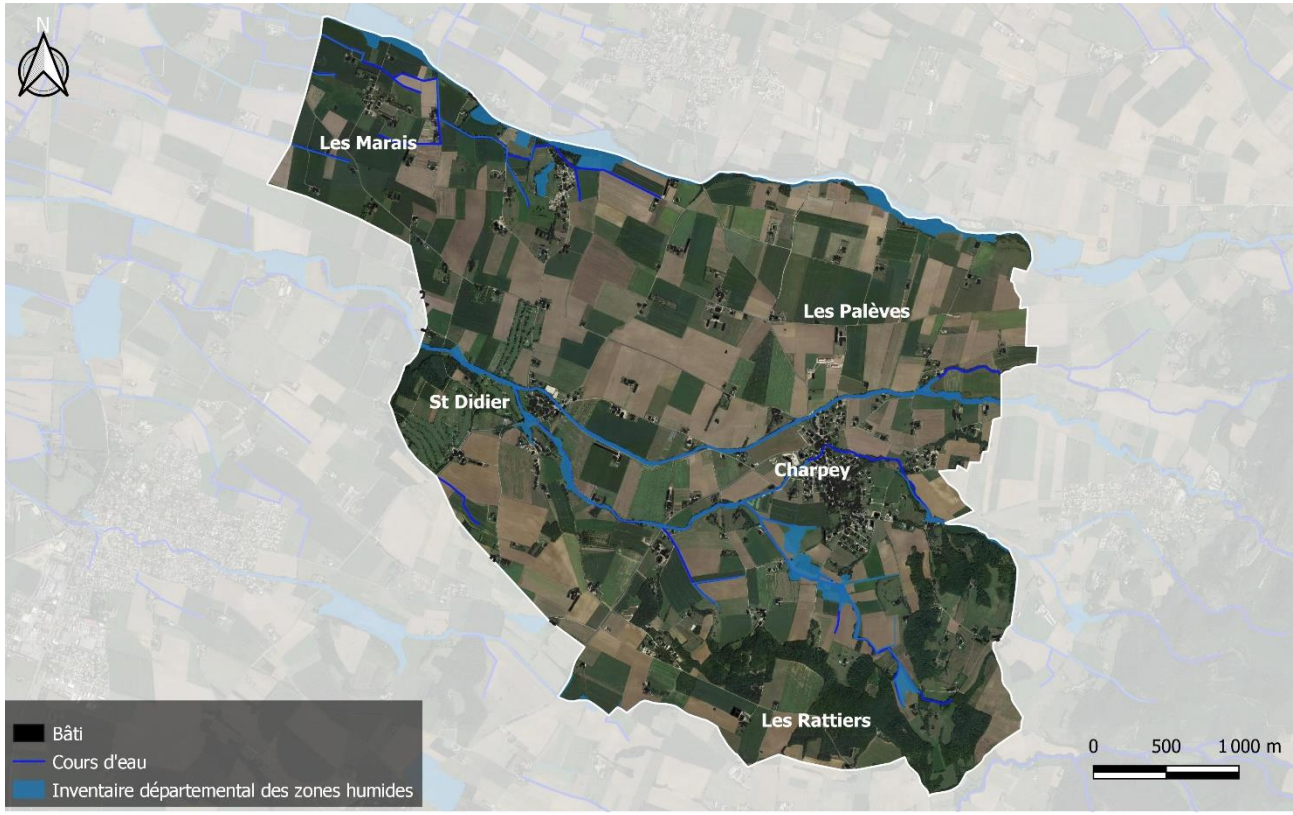

Localisation des zones humides
Source : INPN / DREAL AURA / Fond ortho Google

→ **Les zones humides : des milieux protégés et réglementés aux enjeux importants liés à des fonctionnalités écologiques notables et à la richesse patrimoniale des habitats et des espèces qui leur sont inféodées**

3/ Les premiers éléments du diagnostic synthétique /// Analyse écologique

LES HABITATS NATURELS

Un territoire dominé par les milieux agricoles : cultures de blé, orge, maïs, tournesol, maraîchage, prairies de fauche et/ou pâturage, friches, quelques haies…

Des boisements dans la partie sud-est de la commune : essentiellement des chênaies pubescentes

Quelques zones humides et pelouses sèches : ripisylves, aulnaies marécageuses, pelouses semi-sèches à très sèches. Souvent dégradées et de faible surface mais contribuant fortement à la biodiversité du territoire

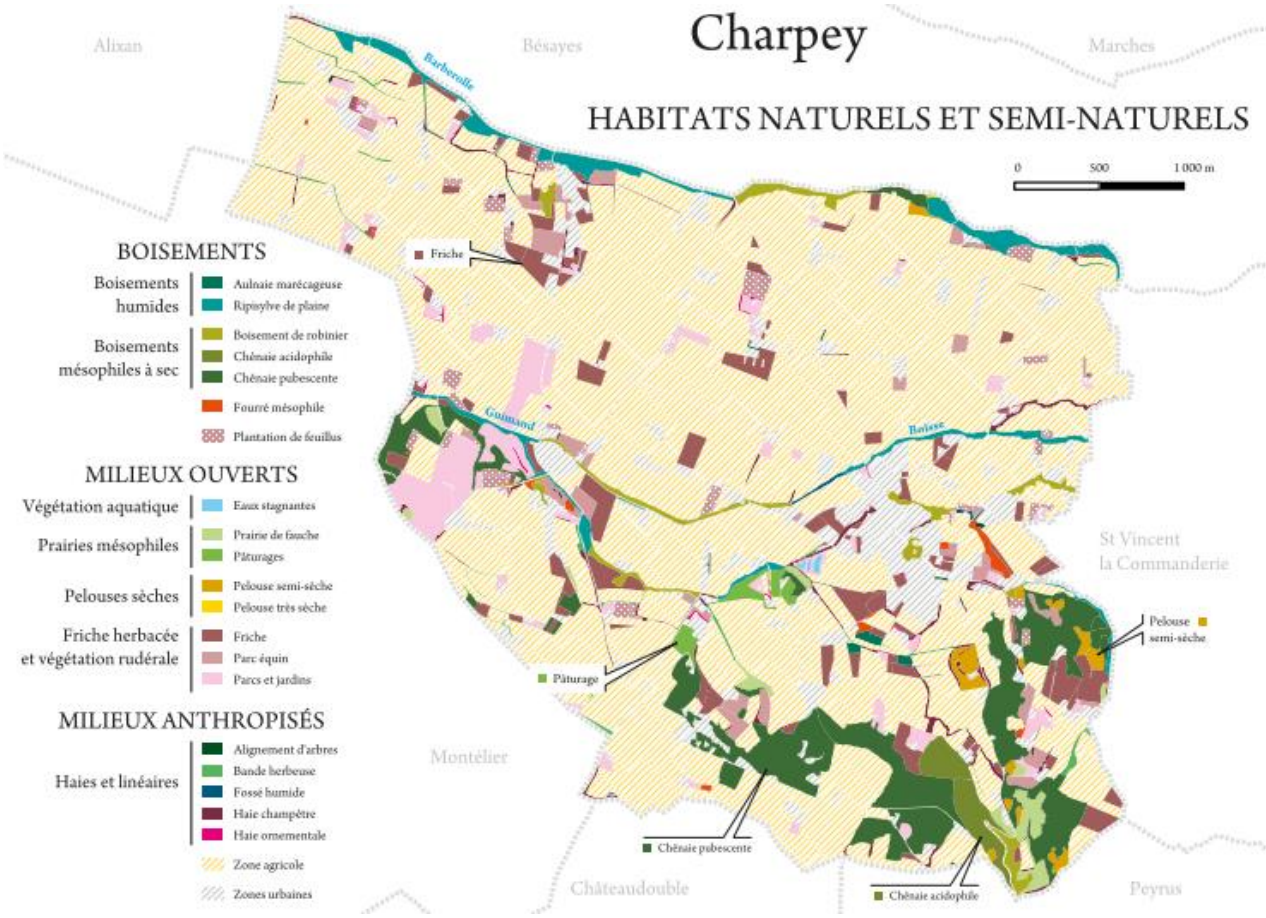

Source : Atlas de la Biodiversité Territoriale – Valence Romans Agglo - 2020

→ **Des milieux naturels relativement diversifiés**
→ **Zones humides et pelouses sèches : habitats de plus fort intérêt écologique, à préserver et restaurer**
→ **Boisements à conserver**

3/ Les premiers éléments du diagnostic synthétique /// Analyse écologique

LES MILIEUX NATURELS : LA FAUNE

Damier de la Succise
Protégée,
Annexe II
Directive Habitats

Agrion joli
Menacé

Ecrevisse à pattes blanches
Protégé, Annexe II
Directive Habitats
En danger critique

352 espèces **Inventoriées**
(source : SINP AURA aout 2023)

164 invertébrés
dont 6 protégés,
4 menacés,
4 visés par l'Annexe II de la Directive Habitats
2 invasifs

22 chiroptères
tous protégés
dont 4 menacés =
diversité importante

18 mammifères
dont 2 protégés et 3 menacés

7 amphibiens et 3 reptiles
presque tous protégés, dont 2 quasi-menacés

135 oiseaux
dont 22 visées par l'Annexe I de la Directive Oiseaux,
45 menacés =
diversité importante

3 poissons
dont 1 protégé

Bécassine des marais
En danger critique

Crapaud calamite
Protégé,
Quasi menacé

Frelon asiatique
Invasif

3/ Les premiers éléments du diagnostic synthétique /// Analyse écologique

LES MILIEUX NATURELS : LA FLORE

Ophrys bourdon
Orchidée

Glaïeul des moissons
Messicole

Coquelicot
Messicole

Micrope dressé
Protégé

Ambroisie
Invasive

Pas d'espèce protégée au niveau national
1 espèce protégée au niveau régional

Aucune espèce menacée connue

Des **espèces invasives** à contrôler

311 espèces **Inventoriées**
(source : SINP AURA aout 2023)
= diversité floristique assez réduite

Quelques **espèces messicoles**

Des enjeux en **milieux agricoles, pelouses sèches et zones humides**

15 espèces d'orchidées

3/ Les premiers éléments du diagnostic synthétique /// Analyse écologique

LA TRAME VERTE ET BLEUE

Trame verte et bleue

- Les boisements et pelouses sèches, situés principalement au niveau de la Barberolle, du golf de Saint Didier, de la Motte castrale, du sud-est de la commune (en lien avec les contreforts boisés du Vercors) sont des réservoirs de biodiversité, à préserver et/ou restaurer
- Des corridors sont présents dans une logique Est-Ouest suivants les principaux cours d'eau
- Un manque de corridors pour effectuer des liaisons nord-sud

Trame verte et bleue à l'échelle de la commune
Commune de Charpey (26)

Réalisation : F. Kakwata Misongo
Septembre 2023
Sources : DREAL AURA, ABT VRA, Monteco
Fonds carte : google

Trame noire

- La majorité du territoire communal est préservée de la pollution lumineuse
- La partie ouest de Charpey est soumise au halo lumineux des agglomérations voisines et du centre village

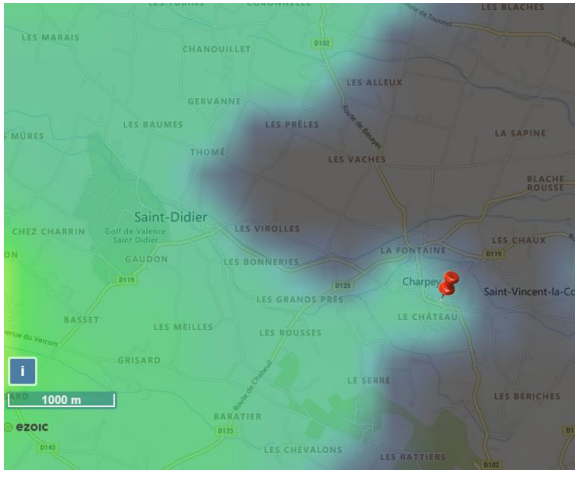

La pollution lumineuse
Source : Satellite VIIRS 2022 https://www.lightpollutionmap.info

3/ Les premiers éléments du diagnostic synthétique /// Risques naturels

Principaux risques naturels :

La commune est particulièrement exposée aux risques suivants :

- **Inondation :** PPRi approuvé en 2018. L'aléa inondation impacte le bourg de Saint-Didier (rivière de la Boisse) et le hameau de Chanouillet (rivière de la Barberolle)

- **Séismes :** commune en zone sismique de niveau 4 correspondant à un risque sismique moyen

Pas de risque technologique majeur

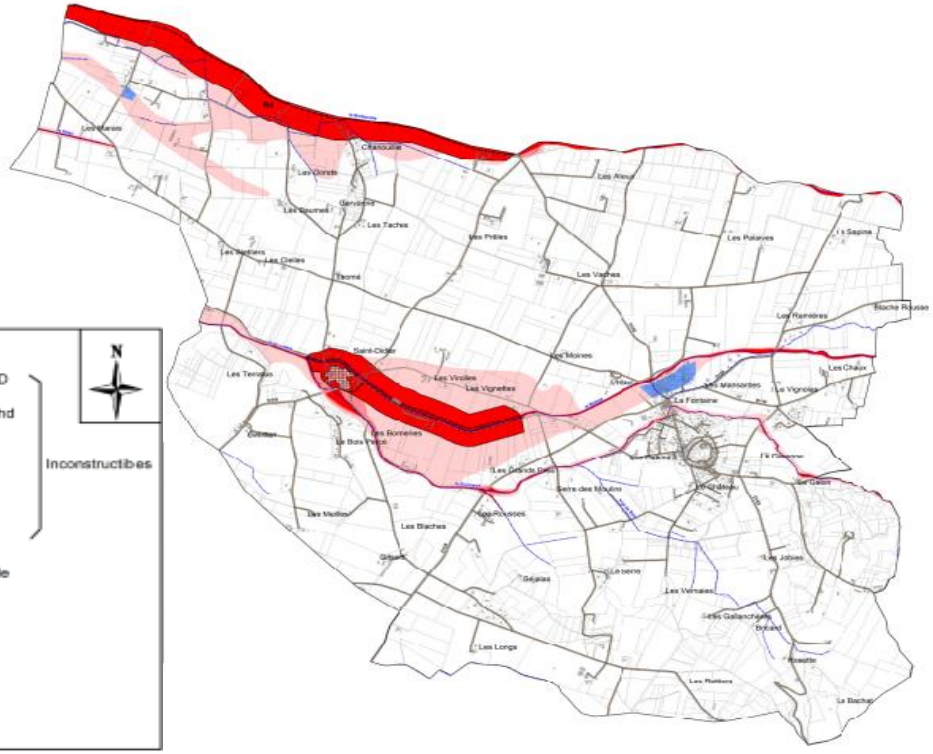

Cartographie des aléas inondations sur la commune
Source : PPRi

→ **Le risque d'inondation et coulées de boues reste le plus important et bloque le développement de Saint Didier. La commune a déjà connu de tels évènements**

→ **Etude en cours concernant la Motte castrale**

3/ Les premiers éléments du diagnostic synthétique /// Risques naturels

Ce que disent le SRADDET et le SCoT …

SRADDET (SRCE) :

Commune marquée par les espaces agricoles

Réseau de cours d'eau et zones humides intégrées à la trame bleue

Des corridors d'importance régionale entre les piémonts ardéchois (Vivarais) et les piémonts du Vercors, traversant d'est en ouest la plaine agricole au nord et au sud de Valence → des corridors à préciser

SCOT Grand Rovaltain :

Enjeux de maintien et/ou de restauration d'une trame verte et bleue fonctionnelle en secteur agricole

Préservation des réseaux de pelouses sèches

Préservation des zones humides

Renforcement des continuités végétales des cours d'eau

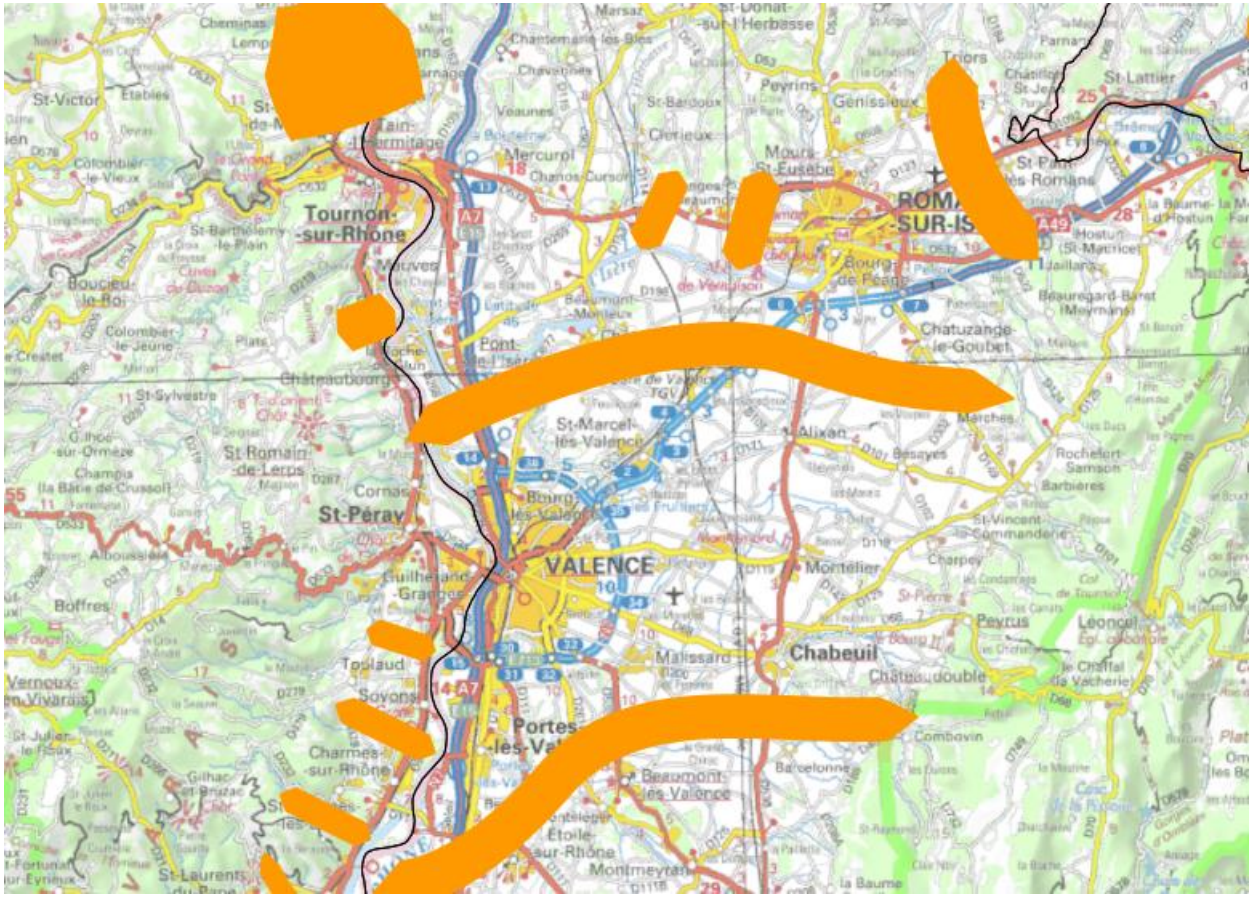

Source : SRADDET sur le site datara (DREAL AURA)

3/ Les premiers éléments du diagnostic synthétique

PLACE À LA CONCERTATION

Les prochaines étapes

Jeudi 16 novembre 2023 – Réunion avec les agriculteurs

15 novembre 2023 2 janvier 2024 – Questionnaire à la population

Des remarques ou demandes?

Une **boîte à idée** dédiée au PLU et un **registre de concertation** sont à votre disposition **en mairie**

RÉUNION PUBLIQUE N°1

15 NOVEMBRE 2023

Commune de Charpey
Hôtel de Ville
1 place de la mairie
26 300, Charpey

SARL ALPICITE
05200 Embrun
Tél : 04 92 46 51 80
Mail : contact@alpicite.fr
Site internet : www.alpicite.fr